

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150710-2015_B293-DE
Date de télétransmission : 21/07/2015
Date de réception préfecture : 21/07/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 JUILLET 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B293

OBJET : Ressources - Finances - Appui aux communes - Approbation de l'avenant n°1_2015_01 au Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement de la Commune d'Aix-en-Provence

Le 10 juillet 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 juillet 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BARRET Guy – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Excusé(e)s :

PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_1_20

BUREAU DU 10 JUILLET 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Sophie JOISSAINS

Politique publique : Ressources

Thématique : Finances

Objet : Appui aux Communes – Approbation de l'avenant N°1_2015_01 du Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement de la Commune d'Aix-en-Provence

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Pour faire suite à la délibération du Bureau communautaire du 9 avril 2015, portant à 2 ans supplémentaires la durée des contrats communautaires pluriannuels de développement, il est proposé de délibérer le nouvel avenant n°1_2015_01 du contrat de la commune d'Aix-en-Provence.

Exposé des motifs :

Dans le cadre de la mise en œuvre de son projet de Schéma de Cohérence Territoriale la Communauté du Pays d'Aix a souhaité soutenir l'aménagement et le développement des territoires des communes. Le Conseil Communautaire du 29 novembre 2013 a validé la mise en place du Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement (CCPD) qui vise à accélérer la réalisation des projets communaux sur une durée de 5 ans renouvelables.

Entre décembre 2013 et juillet 2014, la Communauté du Pays d'Aix a signé 36 Contrats Communautaires Pluriannuels de Développement avec ses communes membres.

Le 22 mai 2014 afin de préciser la gestion des projets communaux et d'en faciliter l'exécution, la CPA a validé un avenant 2014.

Au regard du taux de réalisation, la Communauté du Pays d'Aix, lors du Bureau du 9 avril 2015 par délibération n°2015_B129, a validé la mise en place de l'avenant n°1_2015 qui doit permettre d'optimiser l'utilisation des fonds de concours. Cet avenant augmente la durée de réalisation des contrats de 2 années supplémentaires.

Aujourd'hui et comme convenu dans la délibération du 9 avril 2015 (n°2015_B129), conformément à l'article 186 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales il convient de valider l'avenant n°1_2015_01 de la commune d'Aix-en-Provence.

Lors de la séance du Conseil municipal du 29 juin 2015 dans sa délibération n° DL.2015-272 la commune d'Aix-en-Provence **modifie à la hausse** l'enveloppe des fonds de concours nécessaires à la mise en œuvre de son contrat.

*Est stipulé : « la commune d'Aix-en-provence a intégré la nouvelle programmation pluriannuelle des investissements 2014-2020. Celle-ci fait apparaître un surcoût au niveau de l'autorisation de programme précédemment approuvée par le Conseil Communautaire ... qui s'élève à **27 625 048 €**....*

Au regard de la nouvelle programmation de la Commune et du report par l'État sans délais précis de la construction du Tribunal de Grande Instance, la Ville d'Aix-en-Provence, après accord de la chancellerie, se propose de faire construire ce nouvel établissement. Une solution de remboursement par l'état sera mise au point dans le cadre d'un prochain contrat, car aujourd'hui les moyens du Ministère de la Justice ne permettent pas ce financement.

L'Avenant n°1_2015_01 de la commune d'Aix-en-Provence est annexé à ce rapport. A titre d'information sont également, le tableau récapitulatif des opérations d'investissement prévues présentant la répartition des coûts prévisionnels ainsi que la note argumentant la hausse de l'autorisation de programme.

La Communauté du Pays d'Aix consacrera désormais une participation de **96 215 948 €** par voie de fonds de concours à la commune d'Aix-en-Provence pour la mise en œuvre de son contrat communautaire de développement.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment celle consistant à attribuer les fonds de concours aux communes en application des dispositifs arrêtés par délibération du Conseil communautaire ;

VU la délibération n°2015_A006 du Conseil Communautaire du 19 février 2015 portant sur la principe de la participation de la CPA à la construction du Tribunal de Grande Instance sur la commune d'Aix-en-Provence ;

VU la délibération n° 2015_B129 du Bureau communautaire du 9 avril 2015 approuvant l'avenant type au CCPD ;

VU la délibération n° DL.2015-272 de la commune d'Aix-en-Provence en date du 29 juin 2015,

VU l'avis de la Commission Finances et contrôle de gestion en date du 25 juin 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de l'avenant modifiant le contrat communautaire pluriannuel de développement de la commune d'Aix-en-Provence ;

- **AUTORISER** Madame le président de la CPA ou son représentant à signer le présent avenant ;
- **AUTORISER** Madame le président de la CPA ou son représentant à prendre tout acte ou toute décision pour assurer l'exécution de la présente délibération ;

Annexe n°01_Aix-en-Provence



Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement

AVENANT n°1_2015 Délibération n°2015_B129

(Vu le contrat pluriannuel passé avec la commune d'Aix-en-Provence signé en date du 7 février 2014
et l'avenant signé en date du 25 novembre 2014)

Entre

La Communauté du Pays d'Aix,
représentée par son Président, Madame Maryse Joissains Masini, dûment habilitée à signer le présent
Avenant au Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement par délibération du Conseil
Communautaire n°2015_B129 en date du 9 avril 2015.

Désignée ci-après par les initiales « la CPA »

D'une part,

Et

La Commune d'Aix-en-Provence,
représentée par son maire, Madame Maryse Joissains Masini dûment habilité à signer le présent avenant
par délibération du Conseil Municipal n° _____
en date du 29 juin 2015.

Désignée ci-après par « la Commune »

D'autre part.

Le présent avenant a pour objet de modifier - le paragraphe 6 du préambule ainsi que les articles 2 – 3 – 4 – et 7 du Contrat Communautaire Pluriannuel de développement, d'y adjoindre l'article 9bis relatif à la nouvelle durée des contrats.

1_ le Paragraphe 6 du préambule est modifié comme suit

La commune d'Aix-en-Provence et la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'engagent pour une durée de sept ans sur la mise en œuvre des actions et des projets prioritaires définis dans ce contrat.

2_ L'article 2 est modifié comme suit

Article 2 – Les programmes, opérations ou projets d'investissements sont répartis dans les thématiques suivantes:

- VOIRIE ET AMENAGEMENT URBAIN
- HABITAT
- EQUIPEMENTS COMMUNAUX/SCOLAIRES ET SALLE POLYVALENTE
- REHABILITATION PATRIMOINE
- EQUIPEMENTS SPORTIFS/TENNIS/SALLES POLYVALENTES
- AMENAGEMENTS PAYSAGERS
- EQUIPEMENTS CULTURELS
- PARKING
- PISTE CYCLABLE
- EAU / ASSAINISSEMENT
- ECLAIRAGE PUBLIC / RESEAUX SECS / VIDEOSURVEILLANCE
- ECONOMIE D'ENERGIE /DIAGNOSTIC
- ACCESSIBILITE
- RISQUES MAJEURS
- DIVERS

Pour la commune d'Aix-en-Provence la liste des programmes, opérations ou projets d'investissements, objets du présent contrat, est définie comme suit.

• VOIRIE ET AMENAGEMENT URBAIN

PROJETS	PRESENTATION PROJETS & OBJECTIFS
AMENAGEMENT MODE ACTIF	Ensemble des aménagements structurants soit de requalification de voirie soit de création dans le cadre du schéma directeur des modes actifs de nature à développer une politique de réduction de consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre : voies cyclables, zones piétonnes, mise en place d'un plan déplacement pour les agents de la Ville... correspondant aux objectifs définis par le PDU et dans le cadre du PCET (obligation de la loi Grenelle 2).
LA BEDOULE	La Ville d'Aix-en-Provence a décidé de réaliser des travaux de sécurisation du carrefour entre le Chemin de la Bédoule, le Chemin de Maliverny et la RD 7n, en partenariat avec la Direction des Routes du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, gestionnaire de cette dernière voie.

REQUALIFICATION DE VOIRIE COMMUNALE PERI-URBAINE	La Ville d'Aix-en-Provence compte environ 495 km de voiries communales. Ce parc nécessite de nombreuses et récurrentes interventions des services de la Ville pour leur entretien afin, d'une part de préserver la sécurité des usagers de la voirie publique, et d'autre part d'assurer la gestion de ce patrimoine routier.
REQUALIFICATION DE VOIRIE COMMUNALE CENTRE-VILLE	La Ville d'Aix-en-Provence mène depuis quelques années une véritable politique de pacification du centre historique. Dans la poursuite de ces objectifs, des opérations d'aménagement vont être réalisées visant à améliorer le cheminement piéton et à favoriser l'accessibilité des espaces publics du centre-ville. Ces travaux de requalification de voirie s'inscrivent dans le respect du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) par l'application des prescriptions techniques énoncées en termes de choix et de mise en œuvre des matériaux.
PLACE DE LA MADELEINE (VERDUN PRECHEUR)	Dans le cadre de la politique que la Municipalité souhaite mener dans le centre-ville, l'amélioration de la qualité résidentielle par la requalification des espaces publics constitue une priorité. Parallèlement, la Ville d'Aix-en-Provence a engagé de véritables actions en matière de déplacement et de circulation dans le cadre du développement durable. La restructuration des places Madeleine, Verdun et Prêcheurs s'inscrit dans la poursuite de ces objectifs. Aujourd'hui, la Ville a décidé d'engager un programme de requalification de ces espaces pouvant accueillir un large panel d'usages et de populations. Le projet permettra de restituer l'espace public du centre ancien aux modes actifs, notamment les piétons, et ainsi accueillir avec plus de sécurité et de confort les activités existantes et à venir.
REQUALIFICATION VOIE ST THOMAS DE VILLENEUVE (nouvelle opération)	Création d'une voie dans le cadre du réaménagement du plan de circulation des quartiers Est.
RUE LACEPEDE (nouvelle opération)	Travaux d'infrastructures
PLACE MIOLLIS (nouvelle opération)	Travaux d'infrastructures
AMENAGEMENT ECOLE St GENEVIEVE RD17 (nouvelle opération)	Travaux d'infrastructures
AMENAGEMENT SECTEUR PARKING PASTEUR (nouvelle opération)	Travaux d'infrastructures
RECOLEMENTS PLANS SIG DT/DICT (nouvelle opération)	Afin de répondre aux évolutions réglementaires par l'entrée en application au 1er juillet 2012 de la nouvelle réglementation DT / DICT, la Ville d'Aix-en-Provence a lancé un marché afin d'obtenir une cartographie fiable des réseaux existants. Missions : repérages de réseaux par méthode de géo détection non intrusive, avec un rendu cartographique final de classe de précision.
TRAVAUX AVENUE MOZART (nouvelle opération)	Animation avenue Mozart par la réalisation d'objets liés à la nature du site.

• **EQUIPEMENTS COMMUNAUX/SCOLAIRES ET SALLE POLYVALENTE**

PROJETS	PRESENTATION PROJETS & OBJECTIFS
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE : - PARVIS et - PROJET ARCHITECTURAL	La réalisation d'un nouveau tribunal de grande instance au lieu et place de celui implanté aujourd'hui boulevard Carnot, est un des grands enjeux du territoire aixois. Ce projet touche l'identité même de la Ville, à savoir la qualité de la fonction judiciaire, qui depuis cinq siècles caractérise Aix-en-Provence, deuxième Cour d'Appel de France. Les locaux de l'actuel Tribunal ont été démolis en partie, des locaux provisoires aménagés. Ce nouvel équipement pour but de regrouper les diverses juridictions, éparpillées dans toute la ville. Il permet de remédier aux problèmes de sécurité existant dans les locaux actuels, inadaptés et dangereux, celle-ci ne pouvant être assurée tant les bâtiments sont dégradés, insalubres et insécures.
ECOLE D'ART RESTRUCTURATION	Les bâtiments connaissent de fortes dégradations et s'avèrent incompatibles avec les nouvelles technologies de création (numérique...). Il apparaît nécessaire de procéder à une restructuration complète des locaux. Les travaux consisteront en une reprise des espaces, des accès et des isolations thermiques.
REMPELIN	Les équipements d'infrastructures à créer ou à parachever dans le cadre de l'équipement public du plan d'aménagement d'ensemble du Quartier Rempelin à Luynes, vont dans le sens d'une amélioration sur les aspects suivants : - Les voiries existantes desservant actuellement le lycée international et qui seront à parachever en particulier en traitement de surface, les réseaux étant déjà opérants. - les voiries et réseaux à créer en application du plan de masse général approuvé dans le PAE et permettant la desserte des différents îlots à bâtir. - les équipements qualitatifs ou spécifiques ponctuels tels que bassins de rétention, parking, aménagement de carrefour, de rotonde, création de passerelle, etc...
POLE CIRQUE	Le projet a pour objectif d'accueillir sur l'ancien centre aéré de la Molière une école de cirque destinée aux enfants du territoire du pays d'Aix. Sur le terrain du site de la Molière, il est prévu des travaux de constructions d'équipements neufs et de rénovation des bâtiments existants.
CENTRE CONGRES CARNOT (nouvelle opération)	Création d'une galerie et d'un bâtiment (R+2) destinés à accueillir un restaurant et des salles d'exposition.
PARC RAMBOT (Crèche) (nouvelle opération)	Transformation de l'ancienne trésorerie située dans une partie du Parc Rambot (480m2), en crèche d'environ 50 berceaux.
PARC RAMBOT (Logement Gardien) (nouvelle opération)	Construction d'une maison destinée à loger le gardien du Parc Rambot, pour lutter contre toutes dégradations et conduites inciviques.

DEMENAGEMENT THEATRE NO ET AMENAGEMENT AU PARC ST MITRE (nouvelle opération)	Le déplacement du théâtre Nô situé dans l'emprise de l'Ecole Supérieure d'Art, en direction du Parc Saint-Mitre. Cette opération est réalisée conjointement avec la ville de Kumamoto et l'accord de Maître KANO.
ECOLE DURANNE (nouvelle opération)	Équipement (mobilier, rideaux, satellite, et autres équipements techniques pour l'ouverture) de l'école qui va être construite pour l'accueil de 800 élèves à la rentrée 2017-2018 (étude de faisabilité 2013-2015).
RENOVATION ECOLES (nouvelle opération)	Travaux dans les écoles : rénovation des cours, remplacement des fenêtres, restructuration des cantines.

• **REHABILITATION PATRIMOINE**

PROJETS	PRESENTATION PROJETS & OBJECTIFS
BASTIDE DU JAS DE BOUFFAN	La Bastide du Jas de Bouffan a été construite au XVIII ^e siècle. Elle fut la propriété de la famille Cézanne et a inspiré de nombreux tableaux de l'artiste. L'ensemble (bastide, parc, bassin, orangerie, etc.) est classé au titre des Monuments Historiques. Dans le cadre de l'opération Marseille-Provence 2013 il a été décidé d'y aménager un accueil et une billetterie. Un diagnostic préalable a été donc établi par un architecte du patrimoine afin de faire une estimation des travaux, une étude nous a été transmise, celle-ci a mis en évidence la nécessité de conduire des travaux au niveau de la toiture, des fenêtres, de créer un nouvel accès et une banque d'accueil.
MUSEE ARTS LYRIQUES (MUSEE DES TAPISSERIES)	La Ville possède des collections importantes issues du Festival International d'Art Lyrique (FIAL) : costumes, décors, archives, vidéos etc. L'objectif est de créer un lieu dédié aux arts lyriques : "maison de l'opéra" qui présentera et gèrera ces collections dans le cadre d'expositions temporaires et assurera durant toute l'année, en liaison avec le FIAL des animations, autour de l'opéra, un centre de documentation complètera l'ensemble. Le lieu choisi à cet effet est l'ancien archevêché, actuel Musée des Tapisseries qui va totalement se transformer, et participera à l'amélioration FIAL pour les années à venir.

GRAND SAINT JEAN	Le domaine du Grand Saint-Jean est propriété de la Ville d'Aix-en-Provence. Il se trouve à environ une douzaine de kilomètres au nord-ouest de l'agglomération sur le plateau de Puyricard, chemin de la Tubasse. Il s'agit d'une propriété agricole de 240 hectares limités au nord par le canal du Verdon et à l'ouest par la route départementale 543 vers Rognes. Le domaine appartient à la Ville d'Aix-en-Provence. Plusieurs activités y sont déployées. Le Grand St Jean accueille depuis 2001 le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Pays d'Aix (CPIE). Le Festival International d'Art Lyrique investit les lieux chaque été pour une programmation de spectacles. Le lieu a subi des transformations, pas toujours bien maîtrisées, au fil des années. Le projet a pour finalité d'établir un état des lieux de l'ensemble des bâtiments et du parc afin de contribuer à la définition d'une stratégie de valorisation, de conservation et d'assurer la réhabilitation de l'ensemble.
AMENAGEMENT PRECHEURS : - TOITURE	Réhabilitation de l'ancien collège des prêcheurs dans lequel sont envisagé des travaux importants compte tenu de l'état actuel de conservation médiocre des bâtiments, l'installation d'une antenne universitaire, un pôle judiciaire, ainsi qu'une crèche d'une capacité de 60 enfants pour faire face aux besoins de la population.
AMENAGEMENT PRECHEURS : - CRECHE	
REHABILITATION SITE CITE DU LIVRE	Dans le cadre d'un redimensionnement du forum culturel, la ville d'Aix-en-Provence souhaite réaménager des espaces de la Cité du Livre. Ce projet concerne la bibliothèque Méjanès qui doit bénéficier d'une seconde tranche de travaux de réfection de toitures, la mise en conformité du Centre de Secours et Incendie (site classé en catégorie I des établissements recevant du public) et la modernisation des équipements techniques et de confort de l'amphithéâtre de la Verrière.
PLACE D'ALBERTAS (nouvelle opération)	Restauration de la façade principale, de l'ensemble de la calade et de la fontaine.
COUVENT PRECHEUR (nouvelle opération)	Il est envisagé pour l'ancien collège des Prêcheurs, la restauration des différents bâtiments composant le cloître et les parties conventuelles dans la perspective d'y installer l'Institut d'études judiciaires, la maison de l'Avocat ainsi que deux crèches
CREATION RESERVES MUSEALES (nouvelle opération)	La Ville d'Aix-en-Provence possède de nombreuses collections d'œuvres d'art (tableaux, sculptures, mobilier) à destination des musées et des différents bâtiments patrimoniaux : afin de développer la restauration et la conservation de celles-ci, destinées à compléter les projets de requalification des musées et des bâtiments en cours, la nécessité de disposer de réserves muséales est un préalable à cette politique de conservation. Acquisition et travaux d'aménagement.

• **EQUIPEMENTS SPORTIFS/TENNIS/SALLES POLYVALENTES**

PROJETS	PRESENTATION PROJETS & OBJECTIFS
MAISON DES ARTS MARTIAUX	Création d'un complexe de 1 700 m2 sur deux niveaux, pour faire face au manque d'infrastructures d'espaces de combat à Aix-en-Provence (1 800 licenciés avec 8 Dojos). Ce complexe comportera au Rez-de-chaussée, trois Dojos règlementaires avec cloisons amovibles ; à l'étage, une salle d'armes pour répondre à des impératifs de salles dévolues à l'escrime (perte d'une salle d'escrime sur la commune d'Aix) et une salle de réunion pour les clubs sportifs de la Ville d'Aix et de la discipline Arts Martiaux.
STADE LAURENT REYNIER - TERRAIN SYNTHETIQUE	Aménager un pôle sportif dédié au football pour les quartiers du Jas de Bouffan et d'Encagnane avec la création d'un terrain synthétique. Créer une infrastructure nouvelle dans le secteur du Jas de Bouffan à proximité de Vasarely. Le stade est situé route de Valcros. Le projet prévoit aussi la création d'un ensemble de vestiaire joueurs et club house.
STADE LAURENT REYNIER - VESTIAIRE	
CLUB HOUSE DU STADE CARCASSONNE	Construction de locaux pour 4 clubs de sport : Boxing Club aixois, Haltérophile musculation Club Aixois, ASA et Aix Athlé. Ce programme représente une surface totale de 712m2.
TERRAIN SYNTHETIQUE LUYNES (nouvelle opération)	La construction d'un terrain en gazon synthétique en remplacement du terrain pelousé au stade L.Ruzzettu à Luynes permettra d'une part de répondre aux utilisations intensives du club (400 licenciés au club de football) et d'autre part de réaliser des économies d'entretien (tonte, engrais, arrosage, traçage).

• **AMENAGEMENTS PAYSAGERS**

PROJETS	PRESENTATION PROJETS & OBJECTIFS
AMENAGEMENT TRAM VERTE & BLEU / DEPLACEMENT BERGE TORSE-ARC (nouvelle opération)	Réfection du gué de la Torse, consolidation des berges. Aménagement d'un chemin piétonnier en bordure de la Torse et implantation d'espaces ludiques : terrain de boules, aire de jeux pour les enfants, espace de pique-nique.

• **EQUIPEMENTS CULTURELS**

PROJETS	PRESENTATION PROJETS & OBJECTIFS
QUARTIER SAINT- EUTROPE	Les objectifs d'urbanisme et d'aménagement du quartier Saint Eutrope, visent à créer un espace d'équipement public (mairie annexe, crèche, espace vert, médiathèque) pour améliorer l'accessibilité et la visibilité vers le collège. Dans le cadre du projet de construction, une annexe de la Bibliothèque Méjanès est prévue sur l'emplacement des bassins de Saint Eutrope.

MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE St Mitre (nouvelle opération)	La Ville envisage la construction neuve du muséum d'histoire naturel au parc Saint Mitre. La réalisation de cet équipement permettra : - de mettre en valeur des collections riches et variées, entreposées aujourd'hui dans des réserves, - de développer à côté de la muséographie d'histoire naturelle classique la mise en valeur d'une collection paléontologique importante qui est une spécificité d'Aix en Provence dans la région, - de doter Aix d'un musée d'histoire naturelle d'importance similaire à ceux existant dans des villes de taille comparable, - d'accueillir le public dans des espaces confortables, sécurisés et accessibles à tous, - d'attirer de nouveaux visiteurs.
--	--

• **EAU / ASSAINISSEMENT**

PROJETS	PRESENTATION PROJETS & OBJECTIFS
PLUVIAL / PLU TRAVAUX STRUCTURANTS RESEAU	En 2011, la Ville d'Aix-en-Provence a engagé une démarche de Schéma Directeur des Eaux Pluviales afin d'établir une cartographie fiable des infrastructures en assainissement pluvial, de connaître et de quantifier les secteurs présentant les insuffisances hydrauliques prépondérantes et enfin de proposer des solutions en matière de collecte, de rétention et de pré-traitement des eaux pluviales en adéquation avec les perspectives de développement urbanistique de la commune. <u>Programme de travaux :</u> • actions correctives pour résoudre les dysfonctionnements quantitatifs • actions préventives sur les zones de développement futures en distinguant la problématique ruissellement ; • mesures de compensation envisageables pour les apports des différents vallons avant rejet vers l'Arc ou la Touloubre, pour éviter les impacts vers l'aval de manière globale.
PLUVIAL / PLU TRAVAUX STRATEGIQUES (LIES AU PLU)	
PLUVIAL / PLU TRAVAUX GLOBALISES ANNUEL	

• **ECLAIRAGE PUBLIC / RESEAUX SECS / VIDEOSURVEILLANCE**

PROJETS	PRESENTATION PROJETS & OBJECTIFS
RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC	La Ville d'Aix-en-Provence compte 16 000 points lumineux répartis sur l'ensemble de la commune. C'est un parc vétuste qui pose de nombreux problèmes de maintenance et d'éclairage. Ce constat indique clairement l'urgence à rénover tous ces équipements pour des raisons de sécurité. Le plan éclairage public proposé prévoit deux types d'intervention : - le "relanternage" consiste à conserver le support et à remplacer uniquement la lanterne, - la "rénovation totale" consiste à remplacer l'ensemble du mobilier et à réaliser toutes les infrastructures de réseaux.

- **ECONOMIE D'ENERGIE /DIAGNOSTIC**

PROJETS	PRESENTATION PROJETS & OBJECTIFS
RENOVATION CHAUFFERIE (nouvelle opération)	Renouvellement du parc de chaudières vieillissant dans le but de réaliser des économies d'énergie dans les écoles et les gymnases de la Ville.

- **ACCESSIBILITE**

PROJETS	PRESENTATION PROJETS & OBJECTIFS
TRAVAUX PAVE - ACCESSIBILITE	Les collectivités territoriales doivent produire et financer une programmation de travaux de mise en accessibilité de leurs espaces publics. Dans ce cadre, la ville s'est engagée dans la démarche d'élaboration de son Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics « PAVE ». Il s'agira d'organiser une campagne de travaux de mise en conformité de cheminements piétons sur les voiries et espaces publics.

- **DIVERS**

PROJETS	PRESENTATION PROJETS & OBJECTIFS
PLAN CAMPUS ETUDES : Mission OPC (nouvelle opération)	L'opération Campus Mirabeau représente un vaste programme de constructions et de rénovation du milieu universitaire aixois (amphithéâtres, bibliothèques, bâtiments d'enseignement ou administratif, restaurant universitaire, logements étudiants, parkings, installations sportives). Cette mission est constituée de deux parties : un d'état des lieux, et une mission de suivi des chantiers en cours et des futurs projets.
ACQUISITIONS D'EQUIPEMENTS COMMUNAUX (nouvelle opération)	Acquisitions de divers équipements communaux

3_L'article 3 est modifié comme suit

Article 3 –

Pour le financement de ce contrat, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix consacrera un crédit maximal de **96 215 948 €HT** correspondant à 50% du montant hors taxes de la part des investissements restants à la charge de la commune (déduction faite des aides financières obtenues auprès des autres partenaires), réparti sur 7 ans suivant le tableau annexe et qui fera l'objet d'une AP déclinée en CP annuels.

Chaque année, la commune d'Aix-en-Provence et la communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'engagent à inscrire les crédits nécessaires au financement de chaque tranche du programme, opération ou du projet d'investissement visés à l'article 2. »

4_L'article 4 est modifié comme suit :

Article 4 –

Le coût estimatif des opérations, l'échéancier prévisionnel de réalisation et le montant prévisionnel des fonds de concours répartis annuellement sur sept années, et attribués sur le montant HT figurent à titre d'information en annexe au présent contrat.

Chaque année la Communauté du Pays d'Aix et la Commune ajusteront la programmation dans l'enveloppe maximale correspondant à l'Autorisation de Programme délibérée.

Le versement de la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix sera effectué annuellement selon les modalités suivantes :

- la CPA versera 70 % du montant du fonds de concours correspondant au montant des dépenses réellement engagées sur l'opération, le projet ou le programme référencé à l'article 2, sur présentation de :

- l'OS ou bon de commande correspondant,
- le plan de financement prévisionnel
- le formulaire de demande de versement dûment rempli

- le versement du solde se fera à hauteur des dépenses réellement engagées par la commune sur production de :

- l'état liquidatif des dépenses mandatées, visé par l'ordonnateur et le trésorier
- le plan de financement définitif signé par le Maire et faisant apparaître la part restant à la charge de la commune

- concernant les acquisitions, le versement sera effectué à 100 % du montant du fonds de concours correspondant, sur présentation :

de l'acte d'achat ou de l'état liquidatif des dépenses visé par l'ordonnateur et le trésorier ;

le plan de financement définitif signé par le Maire et faisant apparaître la part restant à la charge de la commune »

L'article 7 est modifié comme suit

Article 7 –

Le présent contrat n'est pas modifiable dans son contenu global. Toutefois, pour prendre en compte les aléas qui pourraient affecter le planning ou le coût de réalisation des projets et sur demande expresse du Maire de la Commune, des transferts de crédits entre opération ou de modification de planning, pourront être réalisés dans la limite des crédits disponibles sur l'exercice en cours et dans le respect des règles applicables aux Fonds de Concours et du coût d'objectif global du contrat.

Ces demandes seront actées par le Président de la CPA.

Toute autre modification du Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement, en particulier la suppression d'une opération ou l'ajout d'une opération, dans la limite du coût d'objectif voté à la signature du contrat, devra faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal et d'une délibération de l'organe communautaire compétent. L'annexe au Contrat Communautaire Pluriannuel sera modifiée en conséquence. »

La partie IV « Durée du contrat » est complétée par l'article 9bis

IV. DUREE DU CONTRAT

Article 9 – Le présent contrat est conclu pour 5 ans et prend effet à compter de la date de signature des deux parties et après retour du contrôle de légalité.

Article 9bis – La délibération n°2015_B129 prise en date du 9 avril 2015 porte la durée du contrat à 7 ans.

Les autres articles du contrat communautaire pluriannuel de développement restent inchangés au regard du contrat initial signé en date du 7 février 2014 puis de l'avenant signé en date du 25 novembre 2014).

Fait à AIX-EN-PROVENCE
Le.....

Fait à AIX-EN-PROVENCE
Le.....

Madame Maryse JOISSAINS MASINI
Président de

Madame Maryse JOISSAINS MASINI
Maire de

La Communauté du Pays d'Aix
Vu la délibération n°2015_B129 en date du 9 avril 2015

La Commune d'Aix-en-Provence
Vu la délibération n°.....

CONTRAT COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE

CONTRAT COMMUNIQUE D'OPÉRATIONS													
THEMATIQUE	BUDGET / THEMATIQUE	OPERATIONS	COUT GLOBAL DES OPERATIONS							MONTANT HT	% FOC	TOTAL FOC HT	
			2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020				
VOIRIE ET AMENAGEMENT URBAIN	42 860 139 €	AMENAGEMENT MODE ACTIF	0 €	833 333 €	1 250 000 €	1 250 000 €	1 250 000 €	1 250 000 €	1 250 000 €	7 083 333 €	50%	3 541 667 €	
		LA BEDOULE	0 €	0 €	583 333 €	1 250 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	563 333 €	25%	145 833 €
		REQUALIFICATION DE VOIRIE COMMUNALE PERI-URBAINE	1 117 639 €	1 250 000 €	1 250 000 €	1 250 000 €	1 250 000 €	1 250 000 €	1 250 000 €	1 250 000 €	8 617 639 €	50%	4 308 820 €
		REQUALIFICATION DE VOIRIE COMMUNALE CENTRE-VILLE	809 167 €	1 250 000 €	1 250 000 €	0 €	1 666 667 €	0 €	0 €	0 €	4 975 834 €	50%	2 487 916 €
		PLACE DE LA MADELEINE (VERDIR PRECHIEUR)	0 €	0 €	0 €	6 779 167 €	5 945 833 €	0 €	0 €	0 €	12 725 000 €	40%	5 090 000 €
		REQUALIFICATION VOIE ST THOMAS DE VILLENEUVE (*)	0 €	833 333 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	833 333 €	50%	416 667 €
		RUE LACEPEDE (*)	0 €	0 €	0 €	0 €	1 033 333 €	0 €	0 €	0 €	1 033 333 €	50%	516 667 €
		PLACE MOLLIUS (*)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	333 333 €	500 000 €	0 €	833 333 €	50%	416 667 €
		AMENAGEMENT ECOLE ST GENEVIEVE RD7 (*)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	358 333 €	0 €	0 €	358 333 €	50%	179 167 €
		AMENAGEMENT SECTEUR PARKING PASTEUR (*)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 666 667 €	0 €	0 €	2 666 667 €	50%	1 333 333 €
		RECOLEMENTS PLANS SIG D7/DIG1 (*)	0 €	250 000 €	666 667 €	833 333 €	833 333 €	1 666 667 €	0 €	2 750 000 €	50%	1 375 000 €	
		TRAVAUX AVENUE MOZART (*)	0 €	0 €	300 000 €	100 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	400 000 €	50%	200 000 €
		TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE - CONSTRUCTION (*)	0 €	0 €	1 666 667 €	20 833 333 €	15 666 667 €	0 €	0 €	0 €	30 166 667 €	50%	19 583 333 €
		TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE - PARVIS	0 €	0 €	0 €	2 750 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 250 000 €	50%	1 125 000 €
		ECOLE D'ART - RESTRUCTURATION	0 €	0 €	416 667 €	1 666 667 €	2 916 667 €	0 €	0 €	0 €	5 000 000 €	40%	2 000 000 €
		REMPELIN	1 050 800 €	2 986 400 €	1 757 807 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	5 774 807 €	50%	2 887 408 €
		POLE CIRQUE	165 575 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	915 575 €	47%	432 931 €
		CENTRE CONGRES CARNOT (*)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	4 487 960 €	0 €	4 487 960 €	50%	2 243 980 €
		PARC RAMBOT (Creche) (*)	0 €	0 €	0 €	1 000 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 000 000 €	50%	500 000 €
		PARC RAMBOT (Logement Gardien) (*)	0 €	166 667 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	166 667 €	50%	83 333 €
REHABILITATION PATRIMOINE	16 451 317 €	DEMENAGEMENT THEATRE NO ET AMENAGEMENT PARC ST MITRE (*)	0 €	375 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	375 000 €	50%	187 500 €
		ECOLE DURANNE (*)	0 €	0 €	0 €	416 667 €	416 667 €	0 €	0 €	0 €	833 333 €	50%	416 667 €
		RENOVATION ECOLE (*)	0 €	416 667 €	416 667 €	416 667 €	416 667 €	416 667 €	2 500 000 €	0 €	2 500 000 €	50%	1 250 000 €
		BASTIDE DU JAS DE BOUFFAN	342 984 €	125 000 €	416 667 €	416 667 €	416 667 €	416 667 €	2 551 317 €	47%	1 187 643 €		
		MUSEE ARTS LYRIQUES (MUSEE DES TAPISSERIES)	0 €	62 500 €	687 500 €	83 333 €	416 667 €	2 083 333 €	1 666 667 €	5 000 000 €	50%	2 500 000 €	
		GRAND SAINT JEAN	0 €	125 000 €	583 333 €	583 333 €	416 667 €	0 €	0 €	1 708 333 €	50%	854 167 €	
		AMENAGEMENT PRECHIEURS - TOITURE	0 €	166 667 €	666 667 €	0 €	0 €	0 €	0 €	833 333 €	40%	333 333 €	
		AMENAGEMENT PRECHIEURS - CRECHE	0 €	83 333 €	0 €	1 416 667 €	0 €	0 €	0 €	1 500 000 €	40%	600 000 €	
		REHABILITATION SITE CITE DU LIVRE	0 €	583 333 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	833 333 €	2 416 667 €	46%	1 100 148 €	
		PLACE D'ALBERTAS (*)	0 €	41 667 €	208 333 €	208 333 €	250 000 €	0 €	0 €	708 333 €	50%	354 167 €	
EQUIPEMENTS SPORTIFS/TENNIS/SALLES POLYVALENTES	6 379 105 €	CREATION RESERVES MUSEALES (*)	0 €	0 €	458 333 €	375 000 €	0 €	0 €	0 €	833 333 €	50%	416 667 €	
		COUVERT PRECHIEUR (*)	0 €	50 000 €	250 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	900 000 €	0 €	900 000 €	50%	450 000 €
		MAISON DES ARTS MARTIAUX	1 784 178 €	1 506 594 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3 389 772 €	47%	1 444 858 €	
		STADE LAURENT REYNIER - TERRAIN SYNTHETIQUE	0 €	0 €	166 667 €	500 000 €	0 €	0 €	0 €	666 667 €	40%	266 667 €	
		STADE LAURENT REYNIER - VESTIAIRE	0 €	0 €	0 €	166 667 €	500 000 €	0 €	0 €	666 667 €	40%	266 667 €	
		CLUB HOUSE DU STADE CARCASSONNE	0 €	0 €	83 333 €	166 667 €	416 667 €	416 667 €	0 €	1 083 333 €	50%	541 667 €	
		TERRAIN SYNTHETIQUE LUYNES (*)	0 €	0 €	0 €	166 667 €	500 000 €	0 €	0 €	666 667 €	50%	333 333 €	
		AMENAGEMENT TRAM VERTE & BLEU / DEPLACEMENT BERGE TOISE ARC (*)	0 €	291 667 €	250 000 €	250 000 €	0 €	0 €	0 €	791 667 €	50%	395 833 €	
		QUARTIER SAINT-EUTROPE	0 €	389 075 €	996 667 €	596 667 €	0 €	0 €	0 €	2 382 408 €	50%	1 191 204 €	
		MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLES MIRE (*)	0 €	0 €	0 €	416 667 €	1 666 667 €	2 916 667 €	0 €	5 000 000 €	40%	2 000 000 €	
EAU / ASSAINISSEMENT	23 356 114 €	PLUVIAL / PLU TRAVAUX STRUCTURANTS RESEAU	659 616 €	454 279 €	2 263 430 €	2 679 040 €	2 231 337 €	666 667 €	0 €	8 954 569 €	50%	4 477 284 €	
		PLUVIAL / PLU TRAVAUX STRATEGIQUES (LIES AU PLU)	0 €	0 €	1 666 667 €	1 666 667 €	1 566 667 €	4 166 667 €	4 166 667 €	13 333 333 €	50%	6 666 667 €	
		PLUVIAL / PLU TRAVAUX GLOBAUX ANNUEL	609 879 €	458 333 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 968 212 €	50%	534 107 €	
		RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC	608 447 €	1 250 000 €	1 250 000 €	1 250 000 €	1 250 000 €	1 250 000 €	1 250 000 €	8 108 447 €	49%	3 962 957 €	
		RENOVATION CHAUFFERIE (*)	0 €	0 €	416 667 €	416 667 €	0 €	0 €	0 €	1 250 000 €	50%	625 000 €	
		TRAVAUX PAVE - ACCESSIBILITE	0 €	833 333 €	1 250 000 €	1 250 000 €	1 250 000 €	2 500 000 €	2 500 000 €	9 583 333 €	50%	4 791 667 €	
		PLAN CAMPUS ETUDES : Mission OPC (*)	0 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	0 €	0 €	400 000 €	50%	200 000 €	
		ACQUISITION EQUIPEMENTS COMMUNAUX (*)	0 €	5 000 000 €	5 000 000 €	5 000 000 €	5 000 000 €	0 €	0 €	20 000 000 €	50%	10 000 000 €	
		TOTAL DES INVESTISSEMENTS PAR ANNEE	7 147 085 €	20 112 181 €	26 772 070 €	55 488 207 €	49 010 703 €	21 808 333 €	18 737 960 €		96 215 948 €		
		TOTAL DES FOC PAR ANNEE	3 351 528 €	9 891 071 €	13 090 287 €	26 616 272 €	23 410 854 €	10 337 585 €	9 317 952 €				
MONTANT TOTAL DES INVESTISSEMENTS SUR 2014/2020			159 026 540 €										
COUT D'OBJECTIF DU CONTRAT			96 215 948 €										

(*) Nouvelles opérations



Ville d'Aix-en-Provence
Ville Thermale et Climatique
DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES
FINANCE, NUMERIQUE ET GESTION
DIRECTION RESSOURCES ET EXECUTION BUDGETAIRE
Mission Financement et relations financières
auprès des partenaires institutionnels
MHA/MJB- N° 153

Aix-en-Provence, le

17 JUIN 2015

Madame Maryse JOISSAINS
Présidente
De la Communauté du Pays d'Aix

Hôtel de Boadès
8, place Jeanne d'Arc
CS 40868
13626 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1

Objet : Avenant n°1_2015 modifiant le Contrat Communautaire Pluriannuel de développement 2014-2018.
Justification d'autorisation de programme en hausse.

Madame la Présidente,

Le bureau Communautaire a décidé par délibération n°2015_B129 du 9 avril 2015 d'autoriser par avenant la modification des conditions d'application du Contrat Communautaire pluriannuel de Développement 2014-2018 portant sur le paragraphe 6 du préambule ainsi que sur les articles 2-3-4 et 7. Le contexte budgétaire de la CPA conduit à optimiser les modes de gestion des budgets alloués à chacun des services et à faire des propositions visant à une optimisation de la gestion des crédits en adéquation avec la capacité d'investissement de la CPA et de celles des communes.

Afin de rationaliser le fonctionnement communautaire et ceux des Communes membres, le bureau communautaire du 9 avril 2015 approuve la proposition consistant à prolonger la durée du Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement 2014-2018 de deux années supplémentaires et ainsi modifier sa programmation.

A cette occasion, la commune d'Aix-en-Provence a intégré la nouvelle programmation pluriannuelle des investissements 2014-2020. Celle-ci fait apparaître un surcoût au niveau de l'autorisation de programme précédemment approuvée par le Conseil communautaire le 15/01/2014 qui s'élève à 27 625 048€ HT correspondant à 50% du montant hors taxes de la part des investissements supplémentaires restants à la charge de la commune (déduction faite des aides financières obtenues auprès des autres partenaires.

Au regard de la nouvelle programmation de la Commune et du report par l'Etat sans délais précis de la construction du Tribunal de Grande Instance, la Ville d'Aix-en-Provence, après accord de la chancellerie, se propose de faire construire ce nouvel établissement. Par ailleurs, une solution de remboursement par l'Etat sera mise au point dans le cadre d'un prochain contrat car aujourd'hui les moyens du Ministère de la Justice ne permettent pas ce financement.

1/2

Pour ce faire, notre collectivité avance le coût de ces travaux et d'une manière générale prend cette affaire en main. Le report de ces travaux par l'Etat, sans délais précis, poserait de nombreuses difficultés de fonctionnement et aurait des conséquences préjudiciables sur la sécurité des bâtiments du personnels et des justiciables.

Le Conseil Municipal a délibéré en ce sens en date du 16 décembre 2014, et la Communauté d'Agglomération en date du 19 février 2015.

Compte-tenu des motifs exposés ci-dessus, je vous prie de bien vouloir prendre en considération notre demande de hausse d'autorisation de programme concernant l'avenant n°1_2015.

**Le Premier Adjoint
Délégué aux Finances et au Budget,**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'G' followed by a horizontal line and a small flourish.

Gérard BRAMOULLÉ

OBJET : Ressources - Finances - Appui aux communes - Approbation de l'avenant n°1_2015_01 au Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement de la Commune d'Aix-en-Provence

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



20 JUIL. 2015